

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE DES COMPTES 2025

DE L'ASSOCIATION « L'ENFANT & L'HÔPITAL »

En qualité d'organe de contrôle de votre Association, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Nous avons constaté :

- Que le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité,
- Que les comptes sont régulièrement tenus,
- Que l'état de la fortune sociale et des résultats répondent aux règles établies.

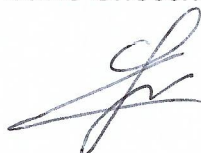
Sur la base des vérifications, nous vous proposons :

- A. D'approuver les comptes qui vous sont soumis, soit :
La perte de 18'281.08 CHF qui est porté en diminution des fonds propres et qui s'élèvent ainsi au 31.12.2025 à CHF 165'310.34.
- B. De prendre acte de notre rapport et de donner décharge au comité.

Nous remercions la caissière Isabelle Clerc pour les explications données, pour sa rigueur et son investissement personnel dans la gestion des comptes de l'Association.

Rennaz, le 23 avril 2026

Christine Gnacchi



Rachel Sudan

